

**INSCRIPTIONS DES ELEVES AFFECTES PAR DEROGATION : EN CLASSE DE
5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Les inscriptions des élèves affectés par dérogation au collège F.A. PERRINON pour l'année scolaire 2023-2024 se feront le :

Vendredi 30 juin 2023 de 7h30 à 12h00

Selon les modalités suivantes :

- **L'inscription se fera par un seul responsable légal muni de sa pièce d'identité** (pas de frère, sœur, grands-parents...).
- Le responsable légal se présentera en vie scolaire, afin de signer les fiches de renseignements et ramener les pièces demandées
- **Aucune photocopie ne pourra être faite par le collège.**

Principal

M. Dominique
MONTLOUIS-
FÉLICITÉ

Principal adjoint

M. Thierry AVRILA

Gestionnaire

Mme Guylène
DORNADIN

**Directeur de
SEGPA**

Mme Gervaise
VERDAN

**Conseillères
Principales
d'Éducation**

Mme Gaëlle
EUDORCAIT
Mme Nicole
DUMONT-MONNET

Liste des pièces à fournir :

- ✓ Exeat de l'établissement d'origine
- ✓ 8 photos d'identité récentes avec le nom et le prénom de l'enfant écrits au verso
- ✓ Photocopies du livret de famille page de l'élève et page des responsables légaux ou passeport pour les élèves d'origine étrangère
- ✓ Photocopie du justificatif d'adresse (Facture EDF, téléphone ou Eau, quittance de loyer, certificat de résidence de moins de 3 mois délivré par la mairie)
- ✓ RIB du responsable légal préférentiel
- ✓ Bulletin année scolaire 2022-2023
- ✓ Attestation d'assurance 2023-2024

Le respect le plus strict du calendrier et des horaires est demandé.

En cas de difficulté contacter le service de vie scolaire au 0596 72 52 31